

**COLLECTIF RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT
DU BAS-SAINT-LAURENT**

**Consultation publique 2017 sur les plans
d'aménagement forestier intégrés opérationnels
(PAFIO) 2018-2023**

**RAPPORT DE LA
CONSULTATION PUBLIQUE**

Rédigé par

**Marie-Hélène Langis, biologiste
Agente de développement aux ressources naturelles**

Octobre 2017

POUR INFORMATION

Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent

186, rue Lavoie,
Rimouski (Québec) G5L 5Z1
Téléphone : 418 724-6440

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Direction générale du Bas-Saint-Laurent
92, 2^e Rue Ouest, bureau 207
Rimouski (Québec) G5L 8B3

TABLE DES MATIÈRES

1. Mise en contexte	4
2. Consultation publique.....	5
3. Recueil des commentaires pour le PAFIO	6
Section I – Participation à la consultation	7
Section II – Contenu des commentaires reçus	8
Annexe – Avis public de la consultation PAFIO 2016-2017.....	9

1. MISE EN CONTEXTE

Le territoire forestier bas-laurentien est constitué de 51 % de forêt publique et 49 % de forêt privée. À partir de 2018, le territoire public comportera deux unités d'aménagement (UA) : 011-71 et 012-72 (Figure 1).

En mars 2010, la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (L.R.Q., c. A-18.1) a été adoptée et préconise des changements importants dans les rôles et responsabilités concernant la planification forestière. Depuis son adoption, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a l'entière responsabilité de l'élaboration des plans d'aménagement forestier opérationnels (PAFIO) et contient les secteurs d'intervention potentiels où se réaliseront les travaux commerciaux et non commerciaux. Il présente également la localisation potentielle des chemins forestiers et autres infrastructures à construire ou à améliorer.

Le PAFIO doit faire l'objet d'une consultation publique pour son approbation et pour sa bonification, le cas échéant. Pour la région du Bas-Saint-Laurent, la consultation publique a été organisée par le MFFP, mais le rapport de la consultation est rédigé par le Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent. La consultation avait pour objectif de permettre à l'ensemble de la population de consulter les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels préparés par le MFFP et d'exprimer ses préoccupations relatives à cette planification pour les deux UA de la région du Bas-Saint-Laurent, soit l'UA 011-71 et l'UA 012-72.

2. CONSULTATION PUBLIQUE

La période de consultation du PAFIO s'est déroulée du 5 au 29 juin 2017 (voir l'annexe). La population a été informée par l'entremise des journaux locaux (Avantage Gaspésien, Avantage Votre journal, Placoteux, Info-Dimanche), du site Internet et de la page Facebook du MFFP ainsi que par l'envoi de courriers électroniques spécifiques aux différents partenaires régionaux susceptibles d'être intéressés par l'aménagement forestier de la forêt publique (municipalités, MRC, représentants des Tables de GIRT, etc.).

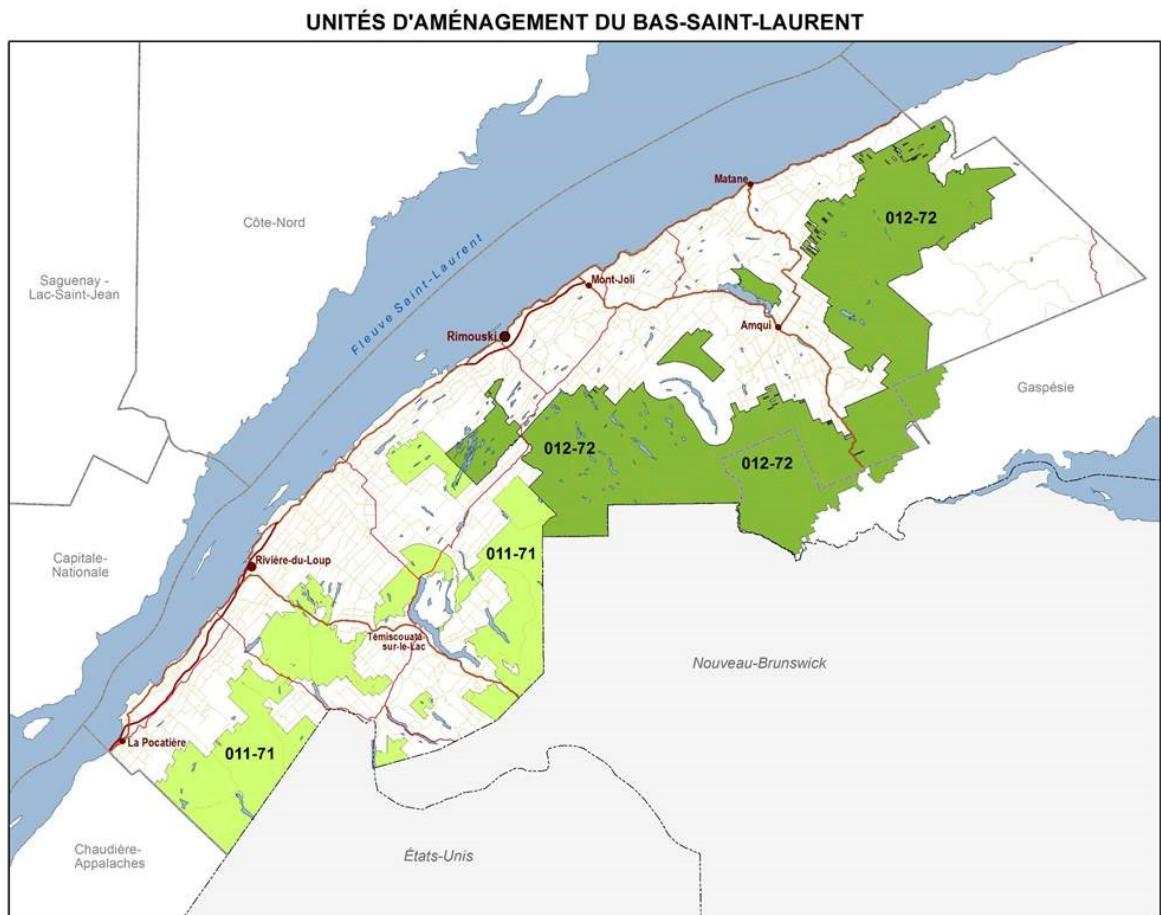


Figure 1 : Unités d'aménagement du Bas-Saint-Laurent

3. RECUEIL DES COMMENTAIRES POUR LE PAFIO

Les organismes et particuliers intéressés par cette consultation publique étaient invités à émettre des commentaires par le biais du site Internet du MFFP (voir l'annexe) ou auprès de leurs représentants.

Il était également possible de consulter tous les documents relatifs à cette consultation directement aux différents bureaux du MFFP, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés), de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, aux adresses suivantes :

- **Rivière-du-Loup – UA 011-71**
186, rue Fraser
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1C8
Téléphone : 418 862-8213

- **Rimouski – UA 012-72**
92, 2^e Rue Ouest, bureau 207
Rimouski (Québec) G5L 8B3
Téléphone : 418 727-3710

- **Amqui – UA 012-72**
26, boul. Saint-Benoît Ouest, bureau 200
Amqui (Québec) G5J 2E2
Téléphone. : 418 629-3068

Le CRD Bas-Saint-Laurent est responsable de rédiger le rapport des commentaires émis lors de la consultation publique. Quant au MFFP, il a la responsabilité de présenter une synthèse des commentaires reçus aux membres des TGIRT et qui sont exposés dans ce rapport et présentés ainsi :

- **Section I - Participation à la consultation** : informations relatives au nombre de personnes ayant consulté les plans et/ou émis des commentaires;

- **Section II - Contenu des commentaires reçus** : contenu intégral des commentaires des participants.

SECTION I – PARTICIPATION À LA CONSULTATION

– Dates de la consultation

5 juin au 29 juin 2017.

– Consultation des plans

	Bureau du MFFP	Autres, précisez	Internet
Nombre de personnes ayant consulté les plans	0	0	3

Note : Certaines personnes ont consulté les plans sans émettre des commentaires.

– Liste des personnes ou organismes ayant émis des commentaires

Nom	UA	À titre personnel	Pour un organisme	Participant des TGIRT	Secteur(s)
Auteur inconnu	011-71 et 012-72	X		non	Propriétaire forestier
Pierre Belzile	011-71		X	oui	Villégiature, récréotourisme, chasse et pêche et exploitation faunique.

Liste des préoccupations	Nombre de fois que la préoccupation a été citée
Localisation des coupes	1
Infrastructures	1
Type de coupe	2
Période de coupe	1
Transport (bruit, sécurité, etc.)	0
Superficie des coupes	2
Autres	1
Total	8

Note : Certains organismes ou personnes ont émis plus d'une préoccupation.

SECTION II – CONTENU DES COMMENTAIRES REÇUS

– Liste de tous les commentaires émis

Auteur inconnu (Texte intégral des commentaires)
<p>« Les coupes devraient être sélectives, les coupes devraient être limitées, des réserves doivent être créées, de très grandes superficies, pensez biodiversités, protection de la flore et de la faune en priorité. »</p> <p>« Pour tous les plans concernés : établissement de réserves pour la flore et la faune, des forêts anciennes doivent être créées pour maintenir la biodiversité plus complexe que l'on peut penser. Tout est fragile. Pour les aires de coupe, privilégier la coupe sélective et protégez la repousse. Pour les plantations, optez pour d'autres essences que l'épinette, le pin blanc, le pin rouge, le pin gris, le chêne, le tilleul, la pruche, le hêtre, l'érable, le noyer, le merisier, ainsi de suite. On importe le pin actuellement au Québec, c'est d'un ridicule. Les plantations effectuées en biodiversité, mélangez les essences, évitez à tout prix les monocultures. Évitez de planter aux 2 mètres, encore plus quand il est question de pins. »</p>

Pierre Belzile (Texte intégral des commentaires)
<p>« Étant donné l'absence d'une étude d'impacts de l'implantation du Parc éolien Nicola-Riou (le morcellement du territoire par les larges chemins et les éoliennes elles-mêmes), sur la grande faune, tel que recommandé par le BAPE et considérant que ces nouveaux chemins seront entretenus pendant les prochaines 25 ans par le Parc éolien et que par conséquent les coûts pour effectuer les traitements sylvicoles, particulièrement les CPRS, resteront basses durant cette période, nous suggérons d'appliquer le principe de précaution et ainsi de répartir les CPRS prévus entre 2018 et 2023 sur une période de 10 ans plutôt que sur 5 ans. »</p> <p>« Les CPRS prévues à proximité du refuge biologique seraient à soustraire en priorité du PAFIO actuel.</p> <p>Chantier Boibouscache 01171:</p> <ul style="list-style-type: none">-821 (33,07 ha)-824 (10,54 ha)-831 (48,76 ha) <p>Chantier rivière Ferré 01171:</p> <ul style="list-style-type: none">-1240 (13,01 ha)-1241 (23,76 ha)-1243 (12,11 ha) <p>Chantier rivière Plate 01171:</p> <ul style="list-style-type: none">-1280 (42,57 ha) <p>Dans une perspective de développement durable des activités de prélèvements fauniques et sylvicoles sur le territoire, la répartition spatiale et temporelle des CPRS résiduelles nous apparaît l'approche à privilégier.</p> <p>Spécifiquement pour le Chantier du lac Grenouille 01171:</p> <p>Un problème potentiel serait à vérifier pour le chemin prévu (0,28 ha) zone humide et sol mal drainé. »</p>

Avis public

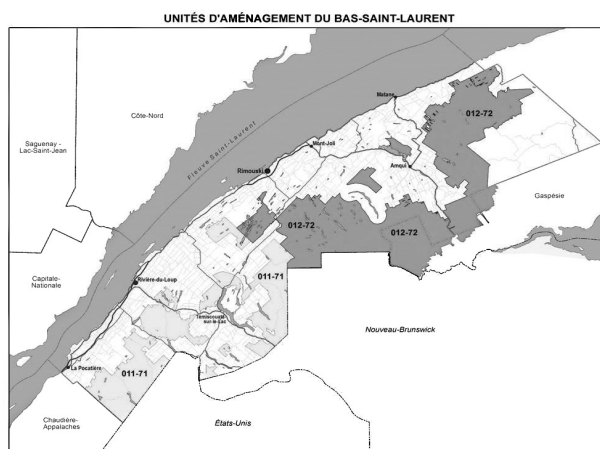
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

VOTRE OPINION COMPTE !

PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNELS

Du 5 juin au 29 juin 2017, la population est invitée à s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels 2018-2023 pour le territoire public du Bas Saint Laurent. Ces plans sont préparés par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Ils comportent les secteurs potentiels d'interventions forestières pour des coupes et des traitements sylvicoles ainsi que la localisation des chemins et des autres infrastructures à construire ou à améliorer.

Les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels concernent les unités d'aménagement 011-71 et 012-72.



Toute personne peut consulter les plans directement sur Internet et émettre ses commentaires jusqu'au 29 juin 2017 à l'adresse suivante : mfpp.gouv.qc.ca/forets/consultation-amenagement.jsp.

Les plans peuvent également être consultés, sur rendez-vous, aux bureaux du Ministère :

Rivière-du-Loup – Unité d'aménagement 011-71

186, rue Fraser, Rivière-du-Loup. Tél. : 418 862-8213

Rimouski – Unité d'aménagement 012-72

92, 2^e Rue Ouest, bureau 207, Rimouski. Tél. : 418 727-3710

Amqui – Unité d'aménagement 012-72

26, boul. Saint-Benoît Ouest, bureau 200, Amqui. Tél. : 418 629-3068

- Du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.
- Le personnel forestier sera disponible pour expliquer les divers éléments des plans et répondre aux questions.

Québec

COMBO INFO-DIMANCHE ET PLACOTEUX
COMBO AVANTAGE GASPÉSIEN ET AVANTAGE, VOTRE JOURNAL.

Date de parution: 7 juin 2017

Format: 1/3 VERTICAL

CUXXXXXXX